

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D09-26 03 2024

Convocation : 14 03 2024

Conseil Syndical du 26 mars 2024

Objet : Adhésion Individuelle Demain 2 Berges Année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|--|----|
| Nombre de Conseillers titulaires en exercice : | 26 |
| Nombre de membres titulaires présents : | 16 |
| Nombre de membres suppléants présents : | 02 |
| Nombre de pouvoir donné : | 00 |

Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, SOULIE Christiane

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant), SOULIE Jérôme (suppléant)*

Pouvoirs

Absents : HERIN Christophe, VALIERE Jean-Paul, RUFFEL Francis,

Absents Excusés : BRIERE Alex, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian, REDO Aline, SCHULTHEISS Pierre, AZAM Rolande, DOUZIECH Florent

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Le président rappelle l'objectif de l'Association « Demain 2 berges » qui est de renforcer les échanges professionnels et la communication entre les gestionnaires de milieux aquatiques, les partenaires institutionnels, les associations, dans le but de favoriser la gestion intégrée à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Des rencontres, des formations sont organisées, des retours d'expérience, des forums apportent des éléments aux adhérents.

Le Président,

- Propose aux membres du Comité Syndical de permettre à un ou deux agents intéressés de pouvoir adhérer à l'Association « Demain 2 berges » pour cette année 2024 avec une adhésion individuelle annuelle de 25 € / agent.
- Propose de rembourser cette cotisation aux agents concernés

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

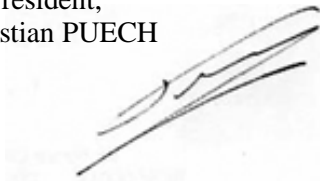
- **Autorise** les agents à adhérer à cette association
- **approuve** le remboursement de leur cotisation annuelle à hauteur de 25 € / agent

La séance est levée à 20h15.

Fait et délibéré en séance, le 26 mars 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :